

Questions fps et procédure de contestation

Par musset

Bonjour et merci par avance aux personnes qui prendront le temps de me renseigner.
J'ai reçu un forfait de post-stationnement de manière injustifiée car j'étais en train de rouler sur la chaussée et non sur une place de stationnement.

1) 1er point et la question qui en découle :

- l'adresse du fps indique:

12 rue Jean Oestreicher 75017 Paris
48.886478 2.288586 0.0 0.0

La 2eme ligne indique les coordonnées gps, or lorsque on tape ces coordonnées sur google maps on voit qu'il s'agit du milieu de la chaussée et qu'à droite il y a une station Vélib', donc impossible de stationner.

Ces coordonnées gps prédominent-elles sur l'adresse postale et me permettent elle de corroborer ma contestation et d'affirmer que j'étais sur la chaussée et non sur une place?

2) ayant conscience que mes efforts ne suffiront pas forcément à annuler le fps, je peux régler le fps minoré sans que cela m'empêche de faire un recours (rapo).

MAIS si le rapo est refusé, le fait d'avoir payer le fps m'empêche t-il de poursuivre ma contestation vers le "tribunal du stationnement payant" (TSP)?

Une personne désagréable de leur service m'a dit laconiquement qu'effectivement je ne pourrais me tourner vers le TSP si je paye. Ceci étant, je me dit qu'elle était peut-être incomptente en plus d'être désagréable (cela va souvent de pair...)

Merci pour vos conseils.